

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2008  
Publication : 07/05/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-4-2-5  
Séance du vendredi 25 avril 2008

### AIDE AU CONSEIL GEODE

#### (GESTION OPERATIONNELLE ET DYNAMIQUE DES ENTREPRISES)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la convention du 15 mars 1994 relative à la participation du Département du Haut-Rhin au système d'analyse financière GEODE,
- VU l'avenant n°1 du 26 juin 1997, l'avenant n° 2 du 29 août 2000, l'avenant n°3 du 3 septembre 2003 et l'avenant n°4 du 30 août 2006 relatifs à la reconduction de la convention GEODE du 17 mars 1994, entre le Département du Haut-Rhin et la Banque de France,
- VU le rapport du Conseil Général n°2008/I-2°/02 des 13 et 14 décembre 2007 relatif au budget primitif 2008 du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le versement d'une subvention aux entreprises suivantes :
  - 1 520 € à la société SMCE FORAGE à SIERENTZ,
  - 1 520 € à la société TISSEA SARL à MULHOUSE.
- autorise le Président à signer les accords de participation correspondants,
- précise que la participation départementale sera prélevée sur le programme F024 « Aides aux entreprises et organismes divers » chapitre 65, nature 6574, fonction 93, enveloppe 2678 du budget départemental.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2008  
Publication : 07/05/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-4-2-6  
Séance du vendredi 25 avril 2008

### AMENAGEMENT DES SENTIERS DE DECOUVERTE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° 2008/I-2-03 du 14 décembre 2007 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde au Syndicat Forestier du Massif des Châteaux une subvention de 7 634 €, correspondant à 20 % des investissements éligibles ;
- précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 103197, chapitre 204, nature 20415, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions